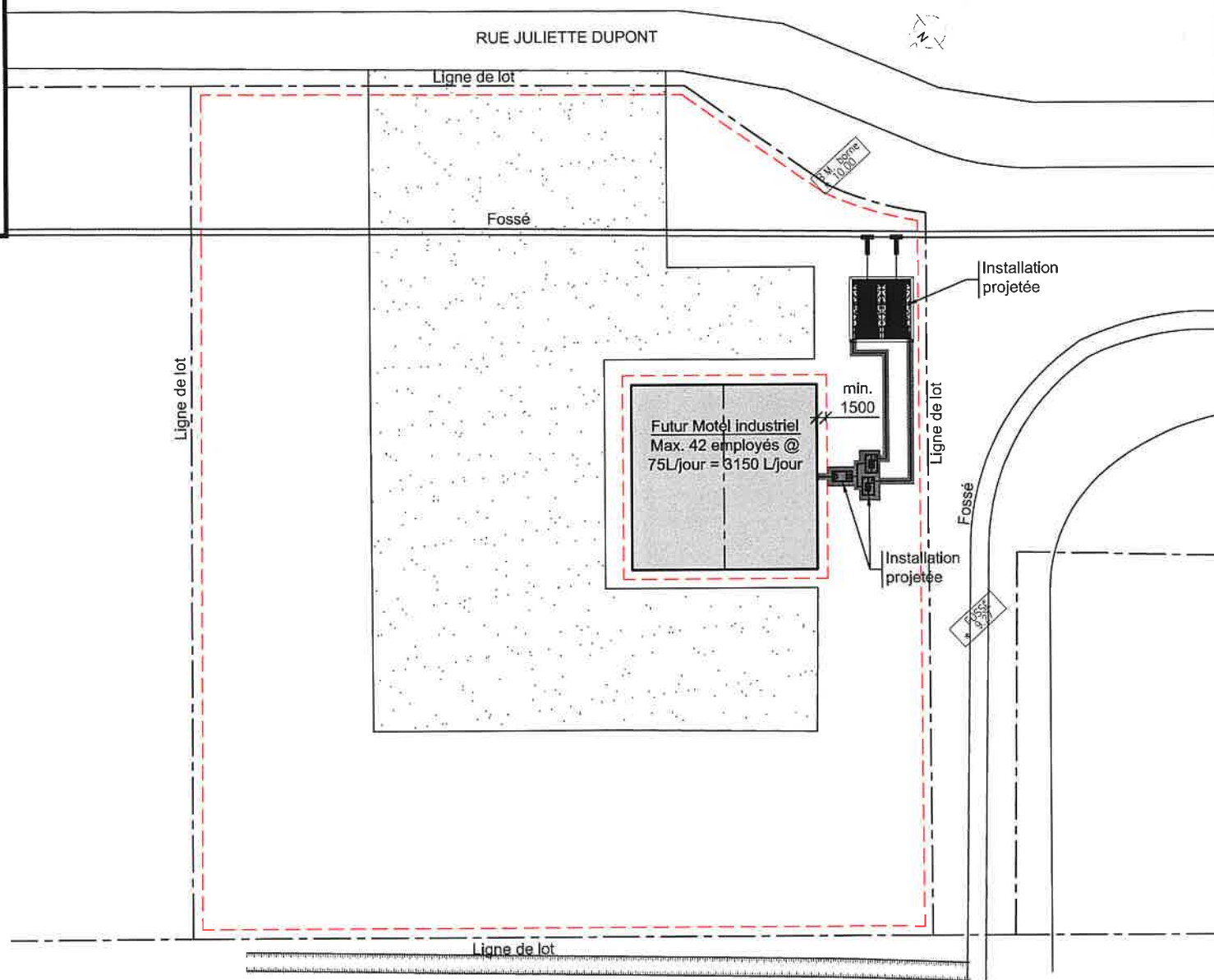


**Légende:**

- ⊙<sup>P-1</sup> Puits d'exploration
- ⊙<sup>S-1</sup> Sondage perméamètre
- ⊞ Puits d'eau potable
- ▨ Lit d'absorption en gravier
- Tuyau rigide perforé
- Tuyau rigide non perforé
- ⊕ Regard pluvial ou sanitaire
- Poteau électrique
- Y Auban
- ⊙ Repère d'arpenteur



**NOTES GÉNÉRALES:**

- Ce plan n'a aucune valeur s'il n'est joint au rapport d'étude de sol concerné.
- Aucune mesure ne peut être prise sur ce plan.
- Si besoin, la pompe, la conduite d'amenée et la conduite de l'effluent de la fosse septique devront être protégées contre le gel par des feuilles de polystyrène extrudé (50 mm minimum) ou utiliser des conduites pré-isolées de type Urécon.
- Le système de traitement tertiaire (FDI) doit être localisé à plus de 15 mètres d'un puits.
- Les fosses septiques et tout autre système étanche doivent être localisés à plus de 15 mètres des puits.
- L'ensemble du système d'épuration devra être construit sur le terrain visé ainsi que les remblais.
- La pente au pourtour du FDI doit être de 1:3 (33%) max sur chacun de ses côtés.

LOGO

**ASP EXPERTS CONSEILS**

Structure  
Fonction  
Général  
Expertise

224, Des Planniers est  
L'Islet (Québec)  
GOR 2B0

tél: 418-247-7660  
asp-expert@videotron.ca

NO.	DESCRIPTION	DATE: J/M/A
00	POUR INFORMATION	05/12/2018

PROJETÉ PAR: <b>ALAIN ST-PIERRE</b>	DRESSÉ PAR: <b>JEAN-MICHEL CARON</b>
VÉRIFIÉ PAR: <b>ALAIN ST-PIERRE</b>	APPROUVÉ PAR: <b>ALAIN ST-PIERRE</b>

PROJET  
**INSTALLATION SEPTIQUE SODISPA**  
XX RUE JULIETTE DUPONT  
ST-PAMPHILE (QUÉBEC)  
LOT 42-B-P RANG A CANTON DE GASGRAIN

DESIGN:  
**VUE EN PLAN**  
**SYSTÈME D'ÉPURATION**  
**SYSTÈME DE TRAITEMENT**  
**TERTIAIRE FDI**

<b>CIVIL</b>	
INDIQUÉE	<b>C1</b>
DATE: XXX	
NOM DU PROPRIÉTAIRE: XXX	
NOM DE L'ÉCHÉLIER: XXX	

**Note:**  
Ce document n'est pas un plan d'arpenteur, la localisation et le dimensionnement des bâtiments sont approximatifs

**PLAN CLÉ**  
**SYSTÈME D'ÉPURATION** 01  
ÉCHELLE 1:750 C1